



Audience au tribunal de police

Par nouveauseudo1

Bonjour,

Je suis prochainement convoqué au tribunal de police pour une contravention de 5ème classe.
Est-il courant et utile de faire appel à un avocat pour cette procédure ?
L'audience est-elle publique ?

Merci d'avance

Par yapasdequoi

Bonjour,
L'audience est publique.
Le juge traite en premier les affaires présentées par un avocat, les autres passent après.
L'avocat n'est pas obligatoire.

Par nouveauseudo1

Bonjour,

L'identité des personnes est-elle dévoilée lors de l'audience ? Si oui, peut-on demander à ce que celle-ci se passe de manière anonyme ?